



UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Le transport public
et ferroviaire

**La mobilité partout
et pour tous**

 **PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT**

Le transport public urbain et ferroviaire
émet 5 fois moins de CO₂
que le véhicule particulier ⁽¹⁾

 **DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Le transport public urbain et ferroviaire
représente 360 000 emplois directs
et indirects en France

 **COHÉSIONS SOCIALES
ET TERRITORIALES**

Le transport public urbain **dessert**
73% de la population française ⁽²⁾



Une réponse aux enjeux contemporains

1. Préserver l'environnement

- Sur la totalité des émissions de CO₂ liées aux déplacements de voyageurs (transports urbains et ferroviaires, 2 roues motorisés et voitures particulières), les transports en commun n'en représentent que 16%. ⁽¹⁾
- Le ferroviaire (voyageur et fret) n'est responsable que de 0,3% des émissions du secteur du transport. ⁽³⁾
- Près de 50% des voyages en transport urbain se font en mode électrique et le secteur poursuit le verdissement de sa flotte d'autobus. ⁽²⁾
- Les émissions de CO₂ du fret ferroviaire sont 3,5 fois inférieures, en tonnes-kilomètres transportées, à celles du transport routier. ⁽⁴⁾

2. Permettre à chacun de se déplacer

- Les transports publics remplissent une mission d'intérêt général et sont accessibles à tous : jeunes, aînés, non détenteurs d'un permis de conduire, personnes en situation de handicap...
- Une voiture coûte près de 5 000 € par an en moyenne. ⁽⁵⁾ Un abonnement de transport public coûte 300 € par an en moyenne.
- Les transports publics vont toujours plus loin dans les territoires et proposent des solutions adaptées aux zones peu denses, comme le transport à la demande.

3. Améliorer la qualité de vie

- La congestion et la pollution sonore en ville provoquent un stress nuisible à la santé physique et psychique.
- Chaque année en France, la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés. ⁽⁶⁾
- Un utilisateur des transports publics pratique 27 minutes d'activité physique quotidienne, soit la recommandation de l'OMS pour rester en forme. ⁽⁷⁾

4. Offrir des emplois stables et non délocalisables

- Le transport public, c'est 260 000 emplois directs en France. ⁽⁸⁾
- Le secteur recrute 8 000 personnes par an, à tous les niveaux de qualification, et majoritairement en CDI.
- Il propose, par nature, des emplois non délocalisables.

5. Stimuler l'économie

- Le transport urbain et ferroviaire génère environ 100 000 emplois indirects.
- 1€ investi dans les transports publics représente 5€ de bénéfices pour l'économie. ⁽¹⁰⁾
- Le secteur génère des externalités favorables à l'activité économique : réduction des coûts de déplacements, rapprochement des entreprises de leurs sous-traitants et de leur clientèle, intensification des échanges commerciaux.

75%
des actifs français
utilisent leur voiture
pour aller
au travail ⁽⁹⁾

6. Participer au rayonnement à l'international

- Trois entreprises françaises comptent parmi les cinq leaders mondiaux du transport public.
- Industrie (véhicules et infrastructures), ingénierie, BTP, énergie : de nombreuses entreprises françaises de rang mondial travaillent avec le transport urbain et ferroviaire.
- La filière s'exporte sur les cinq continents.



« Une hausse des températures de 2,5°C par rapport à l'ère préindustrielle coûterait 1 000 milliards de dollars entre 2010 et 2050. »

William Nordhaus
Prix Nobel d'économie 2018

LES ATTENTES DU SECTEUR

Des investissements dans les infrastructures

- > Un bus en voie réservée est plus rapide (22 km/h) qu'un bus dans la circulation (17 km/h). ⁽¹¹⁾
- > Seuls 9,6% des marchandises circulent sur rail. ⁽¹²⁾

Le budget alloué aux infrastructures de transport urbain et ferroviaire doit être augmenté pour :

- **favoriser une offre en site propre (bus sur voie dédiée ; tram ; métro) et la transition énergétique ;**
- **moderniser le réseau ferroviaire pour améliorer son efficacité et sa compétitivité.**

La reconnaissance du transport public comme service de première nécessité

- > Chaque jour, dix millions de Français utilisent les transports publics pour aller travailler, étudier, se soigner, faire des achats, se cultiver, se distraire...
- > Au même titre que l'accès à l'eau ou l'énergie, l'accès à la mobilité est un droit pour tous les citoyens ; à ce titre, il doit bénéficier du taux de TVA appliqué aux services de première nécessité. Depuis 2011, le taux de TVA a quasiment doublé : il est passé de 5,5% à 7% en 2012, et de 7% à 10% en 2014.

À l'instar d'une dizaine de pays européens, un taux réduit de TVA doit être appliqué au transport public en France.

Une utilisation des données de mobilité en cohérence avec les politiques publiques locales

- > La loi d'orientation des mobilités encadre l'ouverture des données de mobilité et l'accès à la billettique, nécessaires au développement de services numériques visant à faciliter les déplacements multimodaux et ainsi limiter le recours à l'autosolisme.
- > Les acteurs du transport public ont investi pour fournir des données de qualité, à disposition des réutilisateurs.

Les acteurs de la mobilité doivent pouvoir choisir une licence de réutilisation de leurs données permettant de respecter les politiques publiques locales. Les transports publics doivent rester la colonne vertébrale des services de mobilité.

Une incitation à utiliser les transports les moins générateurs d'externalités (GES, pollution, accidents...)

- > Un train de voyageurs émet 32 fois moins de CO_{2e} par passager-km, que la voiture et 23 fois moins que l'avion. ⁽¹³⁾
- > Un train de fret remplace 40 camions et émet 9 fois moins de CO_{2e}. ⁽¹⁴⁾
- > Le train est un des transports les plus sûrs avec 0,2 accident par millions de train-kilomètres sur le réseau ferré français entre 2012 et 2018. ⁽¹⁵⁾

Des mesures dédiées (incitations, réglementation, taxation...) doivent être mises en place pour favoriser le report modal des voyageurs comme des marchandises.

La préservation du modèle économique

- > Le Versement Mobilité est un outil formidable au service du voyageur, de l'emploi et du tissu économique sur un territoire donné. *
- > L'utilisateur du transport urbain paye, en moyenne, un tiers du coût de son voyage.

Le Versement Mobilité doit être sanctuarisé ; une réflexion doit être engagée sur de nouvelles sources de financements (prise en compte des externalités, taxes affectées...).

*Pour en savoir plus, consultez notre position :
Versement mobilité : un levier moderne, équitable, efficace pour le financement d'une mobilité urbaine et périurbaine

L'UTP, en bref

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France.

Assises de la Mobilité, Loi d'orientation des mobilités (LOM), Nouveau Pacte Ferroviaire...

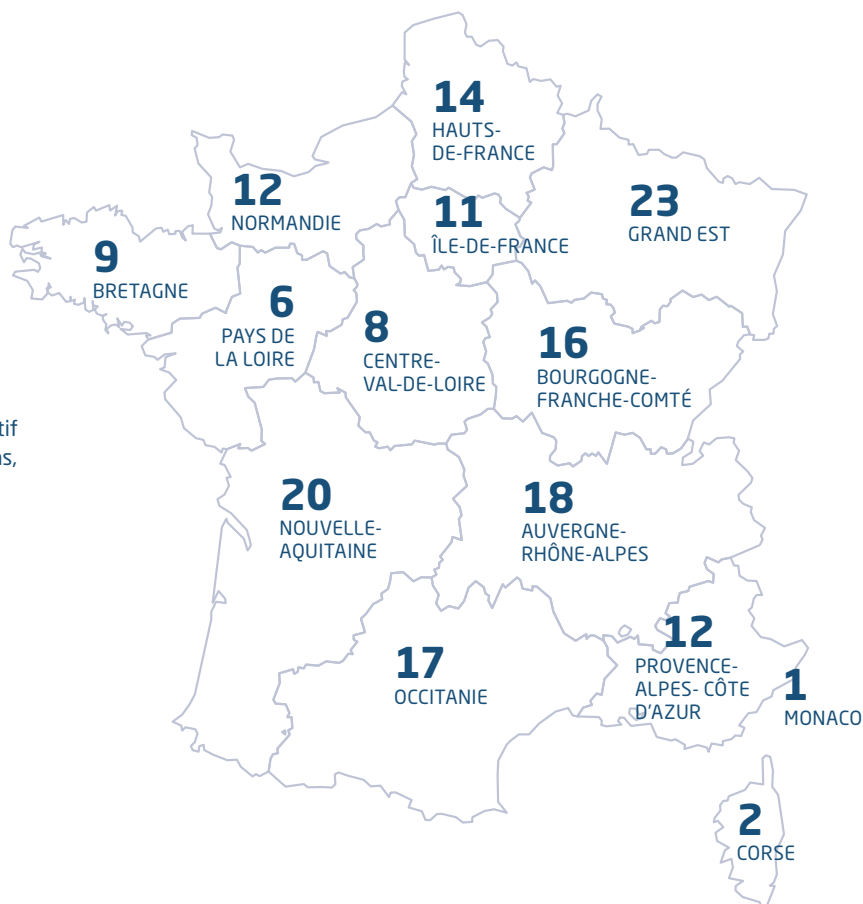
L'UTP éclaire les décideurs publics et apporte son expertise sur les sujets liés à la mobilité urbaine et ferroviaire.

Près de 170 réseaux de transport urbain dans toute la France

Près de 30 entreprises ferroviaires

Agenia, Arriva, CFTA, Colas Rail, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, groupe RATP, Keolis, LISEA, Objectif OFP, RDT PACA, Groupe SNCF (Fret, Gares & Connexions, Voyageurs, Réseau), Thalys International, Thello, Transdev, Transdev Rail Bretagne, VFLI.

Et près de 35 membres associés



SOURCES

1. ADEME, *Chiffres clés*, mise à jour au 9 avril 2018 www.ademe.fr • 2. DGITM - GART - UTP, *Base de données Transports Collectif urbain* • 3. Commissariat général au développement durable, *Chiffres clés du climat*, 2019 • 4. Cour des Comptes européenne, *Le transport ferroviaire de marchandises dans l'UE : toujours pas sur la bonne voie*, 2016. www.eca.europa.eu • 5. ADETEC, *Le coût réel de la voiture*, 2018 www.adetec-deplacements.com • 6. Santé Publique France, *Évaluation quantitative de l'impact sanitaire (EQIS)*, 2016 www.santepubliquefrance.fr • 7. OMS, *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*, 2010 apps.who.int • 8. Union des Transports Publics et ferroviaires, *Bilan social urbain et Bilan social ferroviaire*, 2019 • 9. IPSOS, *enquête sur les trajets quotidiens*, 2018 • 10. UITP, *Public Transport moving Europe forward* www.uitp.org • 11. Lettre du cadre, *Le BHNS, nouvelle coqueluche des transports publics urbains*, 2017 www.lettreducadre.fr • 12. Commissariat général au développement durable, *Chiffres clés du transport*, 2019 www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr • 13. Calcul basé sur les émissions de la voiture et de l'avion issues de la Base Carbone de l'ADEME, soit respectivement 193g et 146,5g de CO₂/km, divisé par l'émission de CO₂ du train issu des consommations d'énergie de Direction de l'Engagement Sociétal et de la Transition Ecologique, sur la base de l'année 2019 soit 6,1g de CO₂/km. • 14. Les émissions de CO₂ sont calculées sur la base d'une tonne. KM transportée. 4F, *les chiffres clés du fret ferroviaire, 2020* • 15. Rapport PRIME 2018 pour la Commission européenne

Contacts

Florence Sautejeau
T+33(0)1 48 74 73 67
fsautejeau@utp.fr

Jean-Philippe Pausziat
T+33(0)1 48 74 73 49
jppeuziat@utp.fr

UTP
17, rue d'Anjou 75008
Paris
T+33(0)1 48 74 63 51
www.utp.fr

